

« L'héritage de Richelieu aujourd'hui ».

à l'occasion du vernissage de l'exposition « Richelieu, homme d'église »

2 juillet 2022

M. le Maire de Richelieu,
Mesdames et messieurs,

Je suis très honoré d'être à Richelieu en cet après-midi et d'intervenir dans le cadre de ces festivités concernant Armand Jean du Plessis, Cardinal de Richelieu. Je n'ai pas, à vrai dire de compétence historique particulière qui me qualifierait afin de m'adresser à vous. Mais il se trouve que le Cardinal de Richelieu est un chrétien et qu'il fût évêque. Je partage avec lui ces deux qualités. C'est à ce titre que j'ai accepté l'invitation de M. le Maire de traiter le sujet qui m'a été proposé : « L'héritage de Richelieu aujourd'hui ».

Je traiterai ce sujet en trois temps. Dans un **premier temps**, j'aimerais prendre le temps de rappeler quelle est la mission d'un évêque, et particulièrement ce que le Concile de Trente – qui venait juste d'avoir lieu au moment où Armand du Plessis devient évêque – rappelait comme exigence concernant cette mission. Dans un **second temps**, je relèverai quelques points particuliers mis en œuvre par le Cardinal durant sa mission épiscopale. Enfin, j'essayerai d'envisager ce qui semble encore pouvoir éclairer aujourd'hui une mission épiscopale à la lumière de l'action du Cardinal de Richelieu.

Avant de développer mon propos, j'aimerais ajouter **deux observations** :

La **première** est qu'avec le Cardinal de Richelieu nous sommes face à un des personnages les plus discutés de l'Histoire de France, tendu entre l'admiration des uns et la détestation des autres. Il est plus que difficile de démêler l'histoire de la légende lorsqu'on aborde sa personne et sa vie. Je ne prétends donc pas donner un avis définitif en l'évoquant aujourd'hui, bien entendu. La **seconde** observation, c'est que, bien entendu le contexte historique, politique, social, et plus encore religieux, a beaucoup évolué depuis l'époque qu'a vécu le Cardinal de Richelieu. Il s'agit donc d'éviter les anachronismes mais aussi de comprendre, paradoxalement, que la manière de penser et d'agir de celui dont Fénelon disait que, « le temps qui efface les autres noms fait croître le sien », peut encore nous parler et nous éclairer aujourd'hui.

I. La mission épiscopale : être évêque dans et de l'Église Catholique.

Armand Jean du Plessis de Richelieu fut un évêque. Il ne l'a pas été par vocation mais par devoir. Rappelons qu'il est né le 9 septembre 1585 à Paris dans une famille de petite noblesse, très pauvre mais honorable. Il est le 3^e de 5 enfants. Son père, François du Plessis, était soldat et courtisan. Il fût grand prévôt de France. Sa mère, Suzanne, est fille d'avocat.

Son père décède alors qu'il a 5 ans. Adolescent, il est envoyé en formation au Collège de Navarre pour se former comme gentilhomme à la carrière militaire. Mais en 1605, il a 20 ans, son frère Alphonse refuse l'évêché de Luçon qui lui était destiné pour rentrer à la grande Chartreuse. La famille refuse de perdre ce bénéfice, et Armand qui est frêle, maladif, consent alors, par sens du devoir, à se préparer à l'épiscopat. On reconnaît ici un trait de son caractère que l'on retrouvera ensuite dans toutes ses missions qui joint la conscience du devoir d'état et le sens de la responsabilité. Armand aime les études et obtient son doctorat en Sorbonne en 1607. Il a 22 ans. Ordonné prêtre, il devient évêque

de Luçon le 18 décembre 1606 et reçoit son investiture à Rome en 1607, bénéficiant manifestement d'une dérogation pour l'épiscopat, en raison de son jeune âge.

Que signifie alors devenir évêque pour lui ? Armand du Plessis est un chrétien. C'est aussi un catholique, et même un catholique à un moment particulier de l'Histoire, après le sommet de la crise entre catholiques et protestants qui a profondément divisé l'Europe. Rappelons que le mouvement protestant est né principalement en Allemagne, initié par un moine augustinien, Martin Luther, désireux de réforme dans l'Église et qui affichera symboliquement 95 thèses sur une église de Wittenberg le 31 octobre 1517 pour dénoncer la dérive des indulgences et les abus du haut clergé.

D'abord religieux et spirituel, le mouvement initié par Luther devient vite politique et enflamme l'Europe, ce qui fait dire à un universitaire comme William Cavanaugh de l'université d'Oxford que nous ne sommes pas seulement face à une guerre de religion mais aussi face à une guerre politique dont le religieux est un prétexte pour s'affranchir des tutelles politiques. Pour répondre à la dimension religieuse du questionnement de Luther, un Concile se réunira à Trente, dans le nord de l'Italie à partir de 1534. Il veut répondre aux réformateurs dont certains participent d'ailleurs aux débats. Le Concile de Trente va ainsi être à l'origine d'un puissant mouvement de réforme dans l'Église Catholique romaine inaugurant le mouvement appelé de la Contre-Réforme qui touchera l'ensemble de l'Europe et aura une profonde fécondité spirituelle en Espagne, en Italie et en France principalement. Ce Concile va prendre des mesures fondamentales sur la formation des prêtres – cause principale des problèmes – et concernant la conduite de l'Église. Il publiera un catéchisme qui demeure un modèle aujourd'hui encore. Sa mise en œuvre concrète sera initiée en Italie par une grande figure, saint Charles Borromée, Cardinal et archevêque de Milan. Le premier évêque en France à mettre en œuvre cette réforme sera justement Armand du Plessis, évêque de Luçon, et cette réforme concerne particulièrement la personne et la mission de l'évêque.

Qu'est-ce que cela signifie ? Bien entendu, l'Église n'a pas attendu le Concile de Trente pour savoir ce qu'est un évêque. Cela fait plus de 1500 ans que l'épiscopat existe alors. L'épiscopat est né dès la première génération chrétienne après le Christ. Rappelons brièvement ici quelques éléments essentiels.

En Israël il y a 2000 ans, un prophète juif itinérant bouleverse les foules par sa prédication et les signes qu'il fait. Cette histoire est récapitulée dans ce que nous appelons l'Évangile. Ce prophète, Jésus de Nazareth, va progressivement s'identifier au Messie attendu par le peuple d'Israël pour lui apporter la libération et le salut. Jésus de Nazareth est mis à mort et crucifié, certainement la veille de fête de la Pâque de sa dernière année de vie. Trois jours plus tard, ses disciples annoncent qu'il est vivant comme il l'avait annoncé et qu'il les précède dans une vie nouvelle et éternelle. C'est le début du développement de l'assemblée des hommes et des femmes qui l'accompagnait et l'écoutait ; assemblée, « ekklesia », c'est-à-dire l'Église. Cette communauté est, dès le départ, organisée et structurée autour d'un « premier cercle », les 12, des Apôtres, que Jésus a formés de manière particulière et qu'il a peu à peu identifié à lui : « Qui vous écoute m'écoute » (Lc 10,16).

Un texte particulier de l'Évangile, les *Actes des apôtres*, nous parle justement du début de la vie de l'Église, de sa mission, de son organisation interne et de ses crises. Des lettres attribuées à saint Paul – apôtre appelé par le Christ, mais qui n'était pas membre des Douze – de saint Pierre, tête du groupe des Douze, évoquent aussi cette vie de la première communauté. L'Église va peu à peu se répandre dans tout le bassin méditerranéen dès le premier siècle et son organisation territoriale va se développer rapidement. Pour permettre la vie de la communauté, on institue rapidement des diacres pour réguler le temporel (Ac. 6). Pour assurer la pérennité de la communauté sur le temps, particulièrement en raison des persécutions, les Douze réfléchissent aussi à l'institution d'hommes qui prendront leur propre relais. Ces hommes, qui recevront un don de l'Esprit pour exercer leur charge, seront appelés les évêques (de « episkopein » et « skopein » : avoir la vigilance). L'évêque est donc, dans l'Histoire, un successeur des apôtres ayant la vigilance sur la part de l'Église qui lui est confiée.

Cela signifie que, dès la fin du premier siècle, l'organisation institutionnelle de l'Église est, à grands traits, stabilisée. On parle de l'épiscopat « monarchique » qui dès lors devient la forme ordinaire de la conduite de l'Église au plan territorial, avec de grandes figures tel saint Clément de Rome martyr vers l'an 95, saint Ignace d'Antioche mort à Rome vers 110, saint Cyprien de Carthage, mais aussi saint Pothin, saint Irénée à Lyon au II^e siècle. A cette époque déjà, le cœur de ce qui fait la vie de l'évêque se constitue. L'évêque est le « **chef de la maison de Dieu** », de la communauté (1 Tim 3,15) et doit prendre soin de cette maison comme un bon intendant, ni brutal, ni porté à la colère, mais conciliant, ne cherchant pas son intérêt. Il est aussi un docteur, **un enseignant de la foi**, du mystère de la foi (1 Tim 3, 9) ; c'est le sens de la cathédrale et de la cathèdre épiscopale aujourd'hui encore. Il est le gardien du dépôt de la foi pour rester fidèle à l'Écriture et à la Tradition et doit en assurer la prédication en vue du salut. L'évêque doit être un **homme de piété** (1 Tim 3, 16 – Tite 2, 12-13), c'est-à-dire un homme vivant une vie spirituelle qui l'attache à Dieu en vivant une certaine ascèse et une vraie relation à son Seigneur. Enfin, l'évêque doit développer selon saint Paul des qualités spécifiques comme la patience, la mansuétude, la bienveillance, l'hospitalité, sachant que cette mission a une dimension douloureuse (2 Tim 1, 8) mais qui doit conduire l'évêque à être un modèle pour les chrétiens. (1 Tim 4, 12 -Tite 2, 7).

Ce modèle épiscopal va traverser les siècles, s'adaptant au gré des circonstances et des cultures. Ce qui est essentiel est de comprendre qu'à partir de la dite « conversion de Constantin » vers 313, et l'édit de Milan, le christianisme devient un culte autorisé, puis rapidement le culte de l'Empire. Il acquiert de plus en plus **une fonction institutionnelle, sociale et politique**, structurant un Empire qui se délite, évolution à laquelle un certain nombre de chrétiens et d'évêques souhaiteront résister (mouvement monastique, tensions en Gaule à l'époque mérovingienne). Mais il est vrai qu'après l'effondrement progressif de l'Empire d'Occident, l'Église de Rome et les évêques qui ont acquis un statut impérial, vont être avec les monastères d'Occident des éléments de « **stabilité dans l'instabilité** » – société liquide avant l'heure – et les garants d'une continuité institutionnelle et d'une certaine légitimité, les agents d'une transmission de la culture, et l'orée d'une osmose particulièrement forte en France entre l'autorité politique et l'autorité religieuse représentée par les évêques. A l'époque où Armand du Plessis devient évêque, c'est cette doctrine et cette tradition de l'épiscopat qui prévaut encore dans la culture et dans les consciences. L'évêque est une autorité, de source divine, en lien avec l'autorité politique qu'il légitime d'une certaine manière – le roi est consacré à Reims –, même parfois à son corps défendant. L'épiscopat, pour cette raison est devenue une charge de nature honorifique, une rente financière, bien loin de l'idéal de l'Évangile, même si, au XVII^e siècle, les premiers effets du Concile de Trente commencent à produire des fruits. Le Cardinal de Richelieu en est, en partie, un exemple.

II. Le Cardinal de Richelieu, l'épiscopat entre passé et modernité

Durant tout le Moyen-Age, l'Église Catholique va continuer à penser la question de l'évêque et de son rôle. Cette réflexion trouve son apogée avec les grands auteurs du XIII^e siècle. Dans une société dominée par les catégories d'unité et d'organisation hiérarchique, l'épiscopat apparaît comme un « état de perfection » ayant à vivre les conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et d'obéissance. Pour cette raison d'ailleurs le choix des futurs évêques se portera souvent sur des religieux.

Mais le Concile de Trente va poser les bases d'une réforme essentielle de l'épiscopat, non pas au plan doctrinal – c'est Vatican II qui le fera – mais au plan pastoral, missionnaire. En effet, Martin Luther, quand il dénonçait l'état de l'Église Catholique, dénonçait surtout l'état catastrophique du clergé. C'est la raison pour laquelle ce Concile, pour répondre aux protestants, va initier une réforme qui vise à une **meilleure formation des prêtres** d'une part, avec la création des séminaires, mais aussi en posant de nouvelles exigences aux évêques en matière de conduite des diocèses. Ce travail aura

lieu lors de la seconde session qui soulignera : « L'intégrité des chefs est le salut des subordonnés », une formule qui pourrait être de Richelieu lui-même.

Le Concile de Trente va alors souligner de nouvelles dispositions pour la conduite épiscopale. On insiste non pas tant sur la doctrine de l'épiscopat que sur la **manière d'être évêque**, de vivre la mission, la relation avec le peuple qui est confié à l'évêque. En premier lieu, l'évêque est désormais tenu au **devoir de résidence**. Beaucoup d'évêques, l'épiscopat étant politique et honorifique, laissaient leurs diocèses en déshérence et s'occupaient de leurs affaires financières et politiques pendant que d'autres gouvernaient à leur place, parfois de manière médiocre et sans zèle. Présent dans son diocèse, l'évêque devra **visiter régulièrement** les différentes parties de son diocèse. Avec les fidèles, il est appelé à **se conduire en père**, avec bonté, de patience, même avec les pécheurs, précise le Concile « car les témoignages d'affection font souvent plus d'effet pour leur correction que la rigueur, l'exhortation plus que la menace, et la charité plus que la force » (session 6). Ce ne sont pas nécessairement les passages que le Cardinal de Richelieu aura le plus médité, si on se fie non pas nécessairement à sa gouvernance épiscopale mais à sa conduite des affaires publiques comme ministre principal de Louis XIII ensuite. Mais il est vrai que le Concile de Trente insiste aussi quant au fait qu'il faut « **savoir punir** » ; on pensera à l'inflexibilité du Cardinal de Richelieu en ce qui concerne la question du duel. « Il est, en effet, du devoir d'un pasteur vigilant et charitable tout ensemble, d'employer pour guérir les maladies de ses brebis, tout d'abord les remèdes plus doux, puis, si la grandeur du mal l'exige, d'en arriver aux remèdes plus forts et plus violents, et enfin, si ceux-ci ne servent à rien, il devra séparer les coupables des autres, pour empêcher au moins que ceux-ci ne soient contaminés » (session 13). On sait combien, dans son testament politique le Cardinal de Richelieu insistera sur l'importance de la **gradualité et de la proportionnalité** dans la mise en action : « Il n'en reste pas moins qu'il y a un certain point qui ne peut être outrepassé sans injustice, le sens commun apprenant à chacun qu'il doit y avoir proportion entre le fardeau et les forces de ceux qui le souffrent ».

Pour permettre la mise en œuvre de cette « feuille de route épiscopale », le Concile de Trente prévoira aussi dans ces dernières sessions des règles précises pour **le choix des candidats à l'épiscopat** : la qualité de leur vie personnelle doit être à la hauteur de la mission et de la dignité de celle-ci, leur sainteté de vie une prédication et un exemple. Le Conseil du roi auquel participera saint François de Sales et saint Vincent de Paul pour le choix des futurs évêques en France aura soin d'appliquer ces principes. Cela vaudra à l'Église de France d'avoir des modèles de saints évêques au début du XVII^e siècle avec Nicolas Pavillon à Alet, Alain de Solimniac à Cahors. Mais l'embellie sera de courte durée, l'inclination du pouvoir à instrumentaliser la fonction épiscopale pour domestiquer la noblesse reprendra de plus belle fin XVII^e et tout au long du XVIII^e siècle, avec les conséquences que nous savons sur l'état de l'Église.

Armand du Plessis devient donc évêque en 1607, il s'installe à Luçon en 1608, à un moment de l'Histoire où le poids de l'Histoire fait surtout de l'évêque une autorité publique mais où les décisions du Concile de Trente – qui a eu lieu 50 ans avant – commencent aussi à éclairer de nouvelles perspectives plus pastorales, missionnaires et spirituelles.

Que savons-nous alors de cet épiscopat effectif qui sera court, le Cardinal de Richelieu s'occupant ensuite – c'est là une histoire que je n'aborde pas – des affaires de la France ? C'est en effet en 1623 qu'il se démet de son évêché, malgré les mises en garde de saint François de Sales qui essaye de le détourner d'un engagement politique.

La dynamique que porte le nouvel évêque est de trois ordres : réforme du clergé par lequel tout commence, invitation à la conversion et à la perfection des fidèles et enfin grande prudence face aux élans spirituels extraordinaires.

Avant toutes choses, et comme le fera saint Charles Borromée déjà évoqué, le nouvel évêque veut **réformer son clergé**. Les décrets du Concile de Trente déjà appliqués en Italie dès le milieu du XVI^e siècle attendront plusieurs décennies avant d'être enregistrés par le Parlement de Paris et donc avant d'être applicables en France. En Italie déjà des séminaires ont été fondés. Ce sont des lieux de vie communautaire où sont accueillis les candidats qui reçoivent une formation intellectuelle, spirituelle et pastorale. Les candidats sont alors seulement ordonnés, ce qui donne une garantie de qualité de formation. Celle-ci était auparavant très déficiente sinon presque nulle. En attendant la possibilité de l'ouverture des séminaires en France, certains prêtres zélés proposent des formations sous la forme de session, de retraites comme saint Vincent de Paul.

Mais en 1615, les décrets du Concile de Trente sont enfin reçus, et c'est même l'évêque de Luçon qui fera le discours de clôture ce jour-là. Il insiste particulièrement sur l'importance de cette décision pour la réforme du clergé. Pour mieux réformer son diocèse, il avait organisé dès décembre 1608 un synode diocésain. Il souhaite aussi accroître la présence des religieux sur son diocèse pour assurer une dynamique spirituelle et une certaine émulation. Il fait appel entre autres aux capucins, mais aussi à saint Vincent de Paul et aux prêtres de la mission nouvellement fondée et qui viendront ici à Richelieu. Il favorisera aussi la réforme des monastères. Il encouragera plus largement les initiatives de ce que l'on appelle l'École Française de spiritualité initiée par le Cardinal de Bérulle et l'Oratoire, saint Vincent de Paul, saint Jean Eudes etc.

Le deuxième grand axe du travail pastoral de Richelieu, évêque de Luçon, sera **l'enseignement aux fidèles**. On sait que le Concile de Trente va être à l'origine d'un catéchisme, texte de référence pour aider à l'enseignement de la foi aux fidèles, pour sortir les populations de l'ignorance. Le Cardinal de Richelieu participera lui-même à cette vulgarisation de l'enseignement de la foi. Rappelons qu'au siècle précédent, une invention essentielle révolutionne l'accès au savoir et à la culture. La Bible est le premier texte imprimé de l'Histoire, mais aussitôt de nombreux ouvrages qui font la promotion de la vie chrétienne et de la vie spirituelle seront édités. On peut penser ici à l'influence de saint François de Sales avec *l'Introduction à la vie dévote* ou encore les *Exercices Spirituels* de saint Ignace de Loyola ou plus encore de *l'Imitation de Jésus-Christ*. L'imprimerie permet de soutenir tout le courant de la contre-réforme catholique et la dynamique pastorale des diocèses.

L'évêque de Luçon va ainsi composer pour les fidèles « L'instruction du chrétien », commencé en 1609 et terminé en 1618. C'est un écrit pastoral à la fois catéchisme et manuel du prédicateur. Ce texte sera même traduit en arabe pour la mission au Levant. Plus tard, alors qu'il n'est déjà plus évêque de Luçon, il publiera un « Traité de la perfection chrétienne » qui sera inachevé. C'est un ouvrage assez similaire à d'autres traités de la même époque, il décrit le processus du progrès spirituel en revisitant en particulier les notions morale d'attrition et de contrition à propos du péché et du pardon sacramentel. Il développe un vrai souci missionnaire et en ce sens soutiendra toujours les initiatives jusqu'à l'Orient et en Amérique du Nord pour évangéliser et former.

Le troisième axe enfin de son action est **sa grande prudence et même sa défiance par rapport aux mouvements dits « mystiques »**. La contre-réforme catholique s'accompagne d'un fort courant de fondation, d'initiative spirituelle dans toute l'Europe avec des débordements, des dévots suspects. Bremond dans son *Histoire Littéraire du sentiment religieux* écrit « : « Coffrons-les d'abord, nous verrons ensuite, c'était la méthode Richelieu ».

Si Richelieu pouvait être excessif, Brémond, en l'occurrence, semble ne pas l'être moins. De formation classique, Richelieu reste prudent devant certaines formes de nouveauté. Plus encore, et il faut bien le souligner, il a parfois fait appel à « la raison d'état » pour justifier des répressions sans beaucoup de légitimité et de légalité. On sait que Richelieu était un homme aux amitiés et inimitiés fortes. Elles ont eu un effet dans ce domaine pastoral.

III. L'héritage de Richelieu aujourd'hui dans le domaine la pratique épiscopale.

En raison du changement d'époque, d'une transformation profonde de la culture et des relations entre les églises et l'État, parler d'un héritage de Richelieu dans la mission épiscopale aujourd'hui semble présomptueux. Je ne crois pas que l'on puisse parler d'une influence directe, sinon celle d'un ecclésiastique siégeant à l'Académie Française.

Mais il n'en demeure pas moins que, dans la pratique épiscopale de Richelieu, certains points d'attention peuvent nous éclairer aujourd'hui encore et assurer une continuité dans la mission depuis son époque.

Avant toutes choses, il s'agit d'emblée de souligner qu'il y a un domaine très clair où la situation culturelle, mais aussi ecclésiale et spirituelle nous fait vivre de toutes autres relations qu'à l'époque de Richelieu, c'est celui de **l'œcuménisme**. Nous savons bien qu'une des luttes assumées par Richelieu durant son épiscopat, sous une forme pastorale, puis sous une forme politique et militaire, c'est le combat de la foi contre les protestants. Il arrive au pouvoir politique à un moment où ceux que nous appelons les « huguenots » sont très présents encore dans le royaume de France. Rappelons brièvement qu'après le drame de la lutte entre catholiques et protestants en France, le roi Henri IV signe l'édit de Nantes en 1598, édit qui donne aux protestants des droits religieux, civils et politiques dans certaines parties du royaume.

Richelieu, évêque de Luçon, réformant son diocèse, le fait aussi pour diminuer l'influence protestante chez lui et dans les diocèses voisins. Arrivé au pouvoir politique, il va continuer la lutte. Celle-ci est tout à la fois théologique, concernant les vérités de foi et de l'Église mais aussi politique dans le but d'assurer l'unité du Royaume, la force de l'État face à des populations revêches au pouvoir central. Après la prise de La Rochelle, la paix d'Alès en 1629 augmente les restrictions à l'égard des protestants. C'est Louis XIV qui portera le coup fatal à l'édit de Nantes en 1685. Il est certain qu'aujourd'hui la pratique pastorale du Cardinal de Richelieu en matière œcuménique ne serait plus audible. Le Concile Vatican II, mais avant lui, tout le chemin opéré entre les églises et les communautés ecclésiales au plan international, nous invite aujourd'hui à des rapports d'un tout autre type. Sans nier la recherche d'une unité ecclésiale visible, sans nier les différences parfois séparatrices entre les confessions chrétiennes, la prise de conscience du fait que ce qui est commun est plus important que ce qui divise conduit aujourd'hui à un **dialogue fraternel et constructif**.

Par contre, l'action et la pensée du Cardinal de Richelieu sont susceptibles de nous éclairer encore aujourd'hui dans quatre directions.

Avant toutes choses, Richelieu évêque est un **homme de l'action et un homme d'action**. Nous l'avons souligné, dès le début de son épiscopat il met en œuvre, sans attendre les réformes du Concile de Trente, comme un certain Karol Wojtyła sera le premier à mettre en œuvre de manière systématique le Concile Vatican II dans son diocèse de Cracovie. Comme le rappelle souvent le Pape François, et en particulier dans son texte programmatique publié en 2013, *Evangelii Gaudium*, il s'agit non seulement d'agir pour annoncer et mieux annoncer la foi et faire vivre l'Église mais, de plus il s'agit d'abandonner le confortable critère pastoral du « on a toujours fait ainsi ». En particulier la fidélité à l'Église, à l'Esprit Saint qui selon les promesses du Christ conduit son Église vers la vérité toute entière, demande une vraie souplesse et une certaine adaptation qui se discerne. La Tradition n'est pas la simple répétition des choses. Ce qui serait du fixisme. La Tradition comme le dira le Cardinal de Lubac, « c'est la vie de l'Église », et donc une Église en réforme constante, en conversion constante, pour être plus fidèle à son Seigneur et à son service au cœur du monde. L'Église ne peut jamais rester repliée sur elle-même. Elle est au cœur du monde sans en être pleinement.

Ensuite, l'Église doit sans cesse **former les siens** et aider à entrer dans la foi, qu'il s'agit de vivre, de célébrer et d'annoncer. En ce sens, nous l'avons dit, porté par le Concile de Trente, par les moyens

nouveaux de l'imprimerie, le Cardinal de Richelieu s'est mis à l'ouvrage pour nourrir le peuple qui lui était confié, en particulier avec son ouvrage « L'instruction du chrétien ». Cette dimension d'enseignement est toujours essentielle à l'Église aujourd'hui. Le mystère de la foi se creuse, se réfléchit et se partage. L'Église Catholique dispose dans le monde d'un réseau de centaines d'université de haut niveau de Tübingen à Tokyo en passant par Rome, bien entendu et Louvain la neuve, Paris. Ce sont des hauts lieux de la pensée où la foi se pense mais aussi dans un rapport constructif avec le monde et la culture, dans un rapport épistémologique saint entre les différentes branches de la connaissance qui honore les sciences dures comme les sciences humaines.

Mais l'enseignement de l'Église, c'est aussi, et plus simplement toutes les formations qu'un diocèse ou que des mouvements et communautés proposent dans le domaine de la foi, de la santé, de la liturgie pour aider à réfléchir sa foi, à l'aimer et donc à mieux vouloir en vivre.

Cette nécessité d'enseigner, de former, de faire entrer dans l'intelligence de la foi répond aussi un point essentiel du gouvernement de l'évêque Richelieu : **la place de la raison**. « Il faut raison garder » disait-il. Combien cette formule peut sembler éloigner de la culture actuelle en pleine accélération (Hartmund Rosa) et en partie soumise à la priorité de l'émotionnel voire de l'irrationnel.

Vous le savez après le temps de la modernité, caractérisée par « l'émancipation de la raison », les notions de progrès et d'objectivité, nous sommes entrés depuis quelques dizaines d'années dans ce qu'il convient d'appeler la post-modernité caractérisée par la subjectivité, le relativisme où, tout se valant, tout finit par ne plus rien valoir. L'université d'Oxford, il y a quelques années, avait choisi comme thème annuel « la post-vérité », qu'on appelle parfois l'ère du post factuel. Nous sommes entrés dans un temps où n'est plus vrai ce qui met en adéquation un concept et le réel mais bien l'impression subjective que l'on produit par l'usage des médias. Gérald Bronner, sociologue, parle ainsi de « la démocratie des crédules » dont nous pouvons mesurer l'impact dans notre société occidentale.

Or Richelieu, bien au contraire, est **un homme de la raison et du raisonnable**. C'est un homme de la réflexion et du discernement en conformité d'ailleurs avec son Église et la culture de son Église. Redisons-le brièvement. Pour l'Église Catholique, la foi du charbonnier n'a jamais été un modèle. Dès le début de la vie de l'Église, l'annonce de la foi va rencontrer la culture hellénistique qui va fournir à la jeune Église le matériel conceptuel qui l'aidera à réfléchir et à penser la foi de manière conceptuelle tout en laissant ouverte la porte du mystère ; celui-ci n'étant pas de l'incompréhensible, mais ce qui se réfléchit en profondeur. Jésus, le Verbe de Dieu, l'avait souligné, « la vérité vous rendra libre » (Jn 8,31). Et l'apôtre saint Pierre, dès sa première épître, rappelle que la foi n'est pas un assemblage de fables mais qu'au contraire, il s'agit de témoigner et d'enseigner le fait du Christ et donc « de rendre raison de l'espérance qui est en nous » (1 P 3,15). Saint Paul lui-même dans l'épître aux Romains parle du culte spirituel de l'Église comme un « logike latreia », un « culte logique », raisonnable.

A travers les siècles, saint Ambroise, saint Augustin vont poser la foi comme une réflexion articulée. Les grands théologiens médiévaux, Malebranche, Pascal, et jusqu'à nos jours, Maurice Blondel, ont toujours eu ce souci de proposer la foi dans une démarche où la raison a une place essentielle. Le Concile Vatican I dans son décret « Dei Filius » insistera sur la foi qui n'est ni purement rationnelle – si Dieu est démontrable nous sommes obligés de croire et donc nous ne sommes plus libres – ni irrationnelle car elle a sa cohérence interne et externe dans son dialogue avec la culture. Elle est transrationnelle et raisonnable. Elle honore la raison, mais elle sait aussi que la raison laissée seule à elle-même peut se retourner contre l'homme comme elle l'a fait dans les idéologies mortifères du XX^e siècle. Le Pape Benoit XVI le dira devant les députés britanniques à Westminster Hall en 2010 : la foi a besoin de la raison pour ne pas devenir une secte ; la raison a besoin de la foi pour ne pas devenir une idéologie. C'est ce qu'avait déjà écrit Jean-Paul II dans *Fides et Ratio*, foi et raison nécessaires à l'homme pour qu'il soit pleinement lui-même dans sa dignité et son intégrité. Keith Chesterton a écrit : « le fou ce n'est pas celui qui a perdu la raison. Le fou c'est celui qui n'a plus que la raison ».

Enfin si Richelieu éclaire encore l'Église d'aujourd'hui par son sens de l'action, son souci de formation et son sens de la raison, il est enfin l'homme d'une réalité de plus en plus délégitimisée

aujourd'hui : l'intérêt général qui pour Richelieu deviendra de plus en plus l'intérêt de l'État qu'il est en train de contribuer à stabiliser. Mais cette notion d'intérêt général est proche d'une autre notion, d'origine ecclésiale et qui fait partie aujourd'hui de la doctrine sociale de l'Église. Il s'agit du « **bien commun** ». Ce bien commun, c'est le bien de nous tous, le bien de la communion de personnes, en particulier les plus petits et les plus fragiles. Il a une dimension universelle et tient compte de la dimension intégrale de la personne, au plan corporel, intellectuel, mais aussi spirituel. Ce bien commun, Richelieu l'a mis en œuvre dans la réforme de son diocèse.

Voilà quelques éléments que je souhaitais vous partager concernant cet épiscopat tout à la fois original mais aussi très fidèles au modèle d'évêque qui aura à conduire la réforme de l'Église après le concile de Trente. Je vous remercie de votre attention.